

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 19 mai 2021

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

1) Consultation sur le rapport d'auto-évaluation du processus d'accréditation

Les différents corps se sont exprimés sur le rapport d'auto-évaluation. Une synthèse* des remarques sera envoyée au rectorat dans les prochains jours afin de contribuer à la rédaction du rapport final.

** elle sera mise en ligne dès l'envoi au rectorat.*

2) Doctorat professionnel

Le rectorat a demandé à l'Assemblée d'inscrire définitivement, et sans limitation de domaine disciplinaire, le titre de doctorat de formation continue, doctorate of advanced professional studies en anglais, à l'article 65 alinéa 1 lettre d) du Statut de l'Université.

L'Assemblée a accepté cette introduction par 13 oui, 1 refus et 17 abstentions.

3) Motion « Pour un engagement fort de l'UNIGE aux côtés de l'État dans l'urgence climatique »

La motion, présentée par le CCER et le corps des étudiant-es, visant un engagement fort de l'Université de Genève aux côtés du canton de Genève dans l'urgence climatique, a été votée à l'unanimité des membres présents.

Le CCER et le corps des étudiant-es ont présenté cette motion dans laquelle l'Assemblée reconnaît la gravité des risques à moyen terme que fait courir l'ampleur du changement climatique à l'ensemble de l'humanité. Elle considère que l'Université a un rôle de premier plan à jouer dans la réponse à ces risques et soutient, en conséquence, toutes les mobilisations de la communauté universitaire visant à sensibiliser ou agir sur l'empreinte écologique de l'Université et de la société en général, dont la « Grève pour l'Avenir » prévue ce 21 mai.

La [motion](#) (lien) sera envoyée à l'ensemble des membres de la communauté universitaire le 21 mai via unilist.

4) Conseil de discipline

Le mandat des membres du Conseil de discipline se termine le 30 mai et des sièges doivent être pourvus en raison de démissions.

Le CCER a proposé comme suppléant Nicolas Fornerod en remplacement de Paulos Asfaha.

L'Assemblée a accepté cette proposition.

5) Admission des maturités spécialisées

L'admission au sein de l'Université de Genève des titulaires d'une maturité spécialisée orientation pédagogie requiert une modification du Statut de l'Université (art. 55 al. 4). Il s'agit de permettre aux détentrices et détenteurs de maturités spécialisées option pédagogie (MSPE) l'accès aux formations préparant à l'enseignement du degré primaire.

Les collègues des professeur-e-s de la section des sciences de l'éducation (SSED) et de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) tout comme le Conseil participatif de la FPSE ont pris position sur un élargissement des admissions en SSED. Ceci en analogie avec l'introduction, dans les années 1970, de l'admission des « étudiant-e-s sans maturité ».

L'Assemblée a accepté à l'unanimité cette modification du Statut.

Prochaine séance le 23 juin 2021. Il s'agit de la dernière séance du quatrième mandat de l'Assemblée.